de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30. Les points 3 à 7 seront traités à 14h00. RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat RENV-COM = objet renvoyé en commission RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président rappelle que le Grand Conseil est convoqué mardi prochain à 8h30, à huis clos, pour une présentation en primeur du projet modifié de Nouveau Parlement. Une conférence de presse aura lieu ensuite à 12h15. Il signale enfin avoir reçu une lettre de remerciement des autorités polonaises suite à son voyage officiel pour inaugurer une école dans la région de Cracovie. Il adresse enfin ses voeux de bonheur à M. le député Mathieu Blanc, qui a convolé en justes noces.			
	2.	Dépôts Interpellations: Denis Rubattel; Claude-Alain Voiblet; Grégory Devaud; Laurence Cretegny; Christelle Luisier Brodard et consorts; Nicolas Rochat Fernandez et consorts; Philippe Ducommun; Philippe Ducommun; Maurice Treboux; Alice Glauser; Alice Glauser. Postulats: Anne Baehler Bech et consorts; Alice Glauser et consorts. Motion: Jean-Michel Dolivo et consorts.			
TRAITE	3.	(GC 033) Assermentation de Monsieur Eric Cottier, procureur général, à 14h00 M. le Président félicite M. Cottier pour son élection et procède à son assermentation.			
OA	4.	(500) Exposé des motifs et de projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à engager un montant de CHF 25'000'000pour soutenir la mise en oeuvre de la plateforme « InnoVaud »(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité (104 oui).	DECS	Weber-Jobé M.	

Imprimé le Mer 7 nov 2012 1.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	(486) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'200'000 pour financer la maintenance des ouvrages d'art du réseau routier cantonal pour la période de 2012 à 2015 (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité (112 oui).	DIRH	Modoux P.	
TRAITE	6.	(485) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 par le "Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve" (FAIR), selon décret du 12 septembre 1994, modifié le 4 septembre 2007 Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées (prise d'acte du rapport du Conseil d'Etat).	DIRH	Schwaar V.	
TRAITE	7.	(12_INT_042) Interpellation Jean-Michel Dolivo - Sous-traitances et privatisations au CHUV: quelles conséquences pour les conditions de travail du personnel et pour la qualité de la prise en charge des patients ? (Développement) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation de M. le député Jean-Michel Dolivo. Après discussion, l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation n'est donc pas renvoyée au Conseil d'Etat et est considérée traitée.			

Imprimé le Mer 7 nov 2012 2.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification = objet renvoyé par manque de temps **RENV-T**

= objet adopté avec modification = objet renvoyé pour complément d'information OA+M **RENV-C**

= objet retiré = objet renvoyé suite débat **RET RENV-SD** = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission **REF** = objet renvoyé au Conseil d'Etat REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière **RENV-CE**

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(12_INT_040) Interpellation Fabienne Freymond Cantone - Le Service des automobiles vendeur clandestin des adresses de ses administrés ? (Pas de développement) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation de			
		Mme la députée Fabienne Freymond Cantone. Après discussion, l'interpellatrice ne tient pas la réponse pour définitive. L'interpellation est donc renvoyée au Conseil d'Etat pour traitement complémentaire.			
RENV-CE	9.	(12_INT_041) Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - HES-SO, réduction des moyens alloués à la formation continue, quelles solutions alternatives ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(12_INT_043) Interpellation José Durussel - Nos trains régionaux encore menacés par l'Office fédéral des transports! (Pas de développement)			
RENV-CE	11.	(12_INT_045) Interpellation Stéphane Montangero - L'Office fédéral des transports veut-il la mort du rail vaudois ? (Développement)			
RENV-CE	12.	(12_INT_044) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Transports et aménagement du territoire, quelle cohérence ? (Développement)			
RENV-CE	13.	(12_INT_047) Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Statuts fiscaux spéciaux: quelle est la position du canton de Vaud ? (Pas de développement)			
RENV-CE	14.	(12_INT_046) Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ? (Développement)			
RENV-COM	15.	(12_POS_009) Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts concernant la réforme de la fiscalité des entreprises vaudoises (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)			
		Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Imprimé le Mer 7 nov 2012 3.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	16.	(12_POS_010) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant l'accueil de l'enfance, hâte-toi lentement ! (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)			
		Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	17.	(12_MOT_012) Motion Jacques-André Haury et consorts demandant qu'une autorisation de pratiquer soit requise pour les médecins pratiquant à titre dépendant (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)			
		Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	18.	(12_MOT_013) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts concernant le logement - Favorisons la densification grâce au maintien du Plan partiel d'affectation (PPA) (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures)			
		Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Imprimé le Mer 7 nov 2012 4.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	19.	(GC 035) Election des juges cantonaux à temps plein et des juges cantonaux à temps partiel pour la législature 2013-2017 Sur proposition du Président, le Grand Conseil décide le huis clos pour la délibération relative à l'élection des juges cantonaux. M. le député Laurent Wehrli, Premier Vice-Président, soumet une motion d'ordre, soutenue par vingt députés au moins, visant à surseoir à l'élection du juge Bosshard. La motion d'ordre est adoptée par 113 oui, 17 non et 9 abstentions. Résultats de l'élection de 44 juges cantonaux: Bulletins délivrés : 150; bulletins rentrés : 143; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 143; bulletins blancs : 6; majorité absolue : 72. Tous les juges cantonaux sont élus à la		Ansermet J.	
		vingt députés au moins, visant à surseoir à l'élection du juge Bosshard. La motion d'ordre est adoptée par 113 oui, 17 non et 9 abstentions. Résultats de l'élection de 44 juges cantonaux: Bulletins délivrés : 150; bulletins rentrés : 143; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 143; bulletins blancs : 6; majorité			

Imprimé le Mer 7 nov 2012 5.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Eta

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	20.	(453) Exposé des motifs et projets de lois modifiant - la loi du 26 février 1956 sur les communes - la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial - la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle - la loi pénale vaudoise du 19 décembre 1940 - la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions - la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et projets de lois abrogeant - la loi du 14 juin 1803 sur la division du canton en districts - la loi du 8 juin 1803 sur la division du canton en cercles et Rapport du Conseil d'Etat: - sur la motion Ambresin et consorts sur la modification de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956 (06-MOT-123) - sur le postulat Cesla Amarelle et consorts portant sur la création de commissions d'enquête parlementaires au niveau communal (06_POS_101) - motion transformée en postulat (08_MOT_038) - sur le postulat Philippe Martinet et consorts intitulé "Parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé" (10_POS_182) (Suite des débats)(1er débat)	DINT.	Meyer Keller R.	
		(1er débat, suite des débats): Loi sur les communes: art. 67: amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 67 amendé accepté. Art. 71a accepté. Art. 83: amdt com accepté. Art. 83 amendé accepté. Art. 90 à 93d acceptés. Art. 93e: amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 93e amendé accepté. Art. 93i: amdt com accepté par 97 oui, 11 non et 4 abstentions. Art. 93i amendé accepté à la majorité, avec quelques abstentions. Art. 94 à 100a acceptés sans discussion. Art. 109a: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 109a accepté. Art. 110: amdts com acceptés à la majorité, avec un avis contraire et une abstention. Art. 110 amendé accepté. Art. 110c accepté. Art. 113: amdts com acceptés à la majorité, avec un avis contraire. Art. 113 amendé accepté sans discussion. Art. 114: amdt com accepté. Art. 114 amendé accepté. Art. 115 accepté. Art. 116: amdt com accepté sans discussion. Art. 116 amendé accepté. Art. 126: amdts com acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 126 amendé accepté. Art. 127 accepté. Art. 139b: amdts com acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 139b amendé accepté. Art. 139c: amdt com (suppression) accepté par 86 oui, 5 non et 7 abstentions. Art. 139c amendé accepté. Art. 139d (nouveau): amdt Rydlo est refusé à une large majorité, avec 5 avis favorables et plusieurs abstentions. Art. 140c: amdt com accepté. Art. 140c amendé accepté. Art. 145 à 149			

Imprimé le Mer 7 nov 2012 6.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		acceptés. Art. 183ter: amdt com accepté. Art. 183ter amendé accepté. Art. 184 à 186 (abrogations) acceptés. Art. 2 et 3: amdts com acceptés. Art. 2 et 3 amendés acceptés. Fin du 1er débat. (1er débat): Loi sur le découpage territorial: art. 5 et 7 acceptés. Art. 18: amdt com (abrogation) accepté. Art. 18 amendé accepté. Art. 2 et 3 acceptés. Fin du 1er débat. Loi sur la juridiction constitutionnelle: art. 10: amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Fin du 1er débat. Loi sur les impôts communaux: art. 33 à 47a acceptés. Fin du 1er débat.			
TRAITE	21.	(11_INT_594) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses	DINT.		
		La détermination Pierre Volet à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est adoptée par 89 oui, 13 non et 12 abstentions. Consistant en un voeu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
TRAITE	22.	(11_INT_580) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Le Service du développement territorial ou un autre service de l'administration cantonale a-t-il autorisé la Ville de Lausanne à aménager une structure d'accueil en zone agricole ?	DINT.		
TRAITE	23.	(11_INT_637) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Régis Courdesse - Sanction en matière de construction sans autorisation	DINT.		
TRAITE	24.	(11_INT_630) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Perrin - Légalisation de terrains pour la construction de logements et moyens pour garantir un rythme de décision rapide	DINT.		
		La détermination Jacques Perrin à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est refusée par 63 non, 37 oui et 17 abstentions.			
TRAITE	25.	(11_INT_632) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind - Petites ou grandes infractions à répétition : certains services de l'Etat doivent-ils continuer à subir ?	DINT.		

Imprimé le Mer 7 nov 2012 7.

Séance du Grand Conseil Mardi 6 novembre 2012 de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	26.	(11_INT_609) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Après le bug informatique et de l'information, voici venu le temps du bug graphique et de la transmission	DINT.		
TRAITE	27.	(11_INT_629) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores dans le cadre de l'affaire Skander Vogt : l'enquête de la justice est-elle terminée ?	DINT.		
REF	28.	(11_MOT_149) Motion Nicolas Mattenberger et consorts tendant à ce qu'il ne soit pas alloué de dépens pour les causes soumises à la juridiction des prud'hommes Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 74 oui, 55 non et aucune abstention (classement de la motion).	DINT	Haldy J. (Majorité), Rochat Fernandez N. (Minorité)	
TRAITE	29.	(11_INT_616) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Plus de policiers, c'est bien, mais a-t-on suffisamment de places dans nos prisons ?	DINT.		
TRAITE	30.	(11_INT_641) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mireille Aubert - Quelles conditions de travail pour les agentEs de détention?	DINT.		
RENV-T	31.	(11_INT_648) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Pourquoi le service cantonal du logement (unité logement) continue-t-il à autoriser la vente d'appartements loués, alors qu'une grave pénurie sévit dans tout le canton ?	DINT.		13/11/2012
RENV-T	32.	(11_MOT_161) Motion Mireille Aubert et consorts - Modification de l'article 23 de la loi pénale vaudoise (LPén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants	DINT	Chevalley C. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	13/11/2012
RENV-T	33.	(11_POS_273) Postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!	DINT	Pernoud P.A.	13/11/2012
RENV-T	34.	(11_INT_627) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley - Qu'est-ce vraiment une résidence secondaire?	DINT.		13/11/2012

Imprimé le Mer 7 nov 2012 8.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	35.	(11_INT_633) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts - L'acceptation de l'initiative Weber sur la limitation des résidences secondaires dans notre pays donne-t-elle un droit à l'utilisation du droit d'opposition à toute construction ?	DINT.		13/11/2012
RENV-T	36.	(11_INT_623) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty - Comment et quand appliquer l'initiative Franz Weber sur les résidences secondaires?	DINT.		13/11/2012
RENV-T	37.	(465) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Grégoire Junod et consorts au sujet du soutien à la formation professionnelle des chômeurs et des moyens mis à disposition	DECS	Mayor O.	13/11/2012
RENV-T	38.	(11_POS_280) Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses	DECS, DSAS	Mayor O. (Majorité), Meyer Keller R. (Minorité)	13/11/2012
RENV-T	39.	(11_POS_278) Postulat Frédéric Haenni et consorts - Assurer un avenir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation	DECS	De Montmollin M.	13/11/2012
RENV-T	40.	(11_INT_561) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Le chômeur malade, un invalide qui s'ignore ou pourquoi l'Etat de Vaud a-t-il pris la décision de supprimer les postes de médecins conseil de l'ORP et de faire appel au Service Médical Régional pour évaluer des chômeurs ayant un problème de santé ?	DECS		13/11/2012
RENV-T	41.	(11_INT_646) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Primo-demandeurs d'emplois qualifiés, quelle est la situation dans notre canton ?	DECS.		13/11/2012

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 7 nov 2012 9.